

REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DE LA LEKIE
COMMUNE DE MONATELE
SECRETARIAT GENERAL
STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DECISION N° 031/D/CIPM/SG/SIGAMP/2025

Déclarant infructueux l'appels d'offre national N° 013/AONO/C-MONATELE/CIPM/2025 DU 11 JUILLET POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONATELE

Le Maire de la Commune de Monatélé,

Vu la Constitution ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n° 00000001/MINFI/CAB du 04 janvier 2025 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au contrôle du budget de l'Etat, des Etablissements Publics, Administratifs, des Collectivités territoriales Décentralisées et autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2025;

Vu la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 20 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatélé;

Vu le rapport de la Sous-commission d'analyse des offres

Vu l'appel d'offre national N° 013/AONO/C-MONATELE/CIPM/2025 DU 11 JUILLET POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONATELE

Vu le procès-verbal du 28 août 2025 relatif au rapport de la sous-commission d'analyse dressé par la CIPM de la Commune de Monatélé ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er}: est pour compter de la date de signature de la présente décision, déclaré infructueux l'appel d'offres du projet ci-après, faute de non-respect par le soumissionnaire du type de véhicule demandé par le Maître d'Ouvrage ; qui a plutôt proposé la JAC T8 (conformément au Procès-verbal) :

Nº	Désignation du projet	Source de financement
1	l'appel d'offre national N° 013/AONO/C-MONATELE/CIPM/2025 DU 11 JUILLET POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MONATELE	FEICOM

Article 2 : la présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Monatélé, le 01 SEPT 2025



Ampliations :

- ARMP/YDE (pour publication)
- DDMAP/L
- DDEPAT/L
- DD/DDVEL/L
- PDT/CIPM/MTLE
- SIGAMP/CM
- ST/CM
- ARCHIVES/CHRONO